



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE ECONOMIE

Affaire suivie par : Noémie ORRIOLS

N°D2024-15-DTE

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE 2024 ENTRE E-SY COM (MA VILLE MON SHOPPING) ET LA CC FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision D2023-106-DTE en date du 25 mai 2023 relative au contrat de prestation 2023 entre E-SY COM (Ma Ville Mon Shopping) et la CC Fumel Vallée du Lot ;

Vu le souhait de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique de développement économique, de proposer et poursuivre ses actions et son accompagnement auprès des commerçants et artisans locaux grâce à l'utilisation d'une boutique en ligne « Ma Ville Mon Shopping » proposée par la société E-SY COM, filiale du groupe La Poste ;

Considérant la plateforme web « Ma Ville Mon Shopping » qui permet de référencer les différents commerces de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot (principalement des commerçants, artisans, producteurs implantés localement) avec une description des produits de chacun ainsi que leur localisation et des informations pratiques ;

Considérant les missions d'E-SY COM (propriétaire de la plateforme « Ma Ville Mon Shopping ») dont l'objectif est de permettre aux commerçants de créer une boutique en ligne afin de proposer à la vente leurs produits et/ou services avec plusieurs actions promotionnelles ;

Considérant la digitalisation comme une solution essentielle dans un processus de développement et de redynamisation d'un territoire ;

Considérant le besoin de renouveler le partenariat pour l'année 2024 avec la société E-SY COM afin de s'inscrire dans la continuité des actions engagées sur le territoire communautaire ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De valider le contrat de prestation de service pour l'année 2024 entre E-SY COM et la CC Fumel Vallée du Lot pour le renouvellement du partenariat avec la plateforme web « Ma Ville Mon Shopping » ;

AR Prefecture

047-200068930-20240119-D2024_15_DTE-AR
Reçu le 26/01/2024

2°) – D'accorder pour cette prestation de service le versement de la somme totale de 7 500 euros HT à E-SY COM ;

3°) – De signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

4°) – Précise que les crédits afférents seront prévus au BP 2024.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 19 janvier 2024



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 26 janvier 2024
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 26 janvier 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com